



## Charte citoyenne individuelle

Chaque participant est tenu de signer une charte de bonnes pratiques au début de chaque session de travail. La charte individuelle mentionne les règles de base pour mener un bon débat, loyal et pacifié. Elle stipule que :

- Chaque membre respecte les libertés individuelles et les principes de non-discrimination de quelque ordre que ce soit sans intention partisane. Etre membre du comité citoyen (CC) est une démarche citoyenne dans laquelle chacun se mobilise pour contribuer à la sérénité des débats et à respecter le temps de parole ou de participation des autres membres,
- Sont interdits les propos et attitudes provocateurs et agressifs, injurieux et discriminatoires, les comportements susceptibles de constituer des pressions, physiques ou morales sur d'autres membres ou de troubler l'ordre public dans les réunions ou dans toute autre rencontre organisée par le conseil citoyen,
- Ne peuvent être membres les personnes ayant un mandat électif et tout membre du CC qui se déclare candidat à un mandat électoral suspend sa participation au CC, le CC de son côté continuant à fonctionner pendant les périodes de campagne électorale dans le cadre des dispositions prises par le CC,
- Les membres du CC ne peuvent ni ne doivent utiliser à des fins personnelles ou de propagande des adresses ou des fichiers des membres du CC. Les documents partagés ne peuvent être diffusés sans l'accord du bureau du CC.

Le non-respect avéré de la charte individuelle entraînera une exclusion du CC, sur proposition du bureau.

*J'ai pris connaissance de la charte individuelle et m'engage à la respecter pendant toute ma participation au Conseil Citoyen de Brié-et-Angonnes.*

*Nom, Prénom, Lu et approuvé, Date, Signature*